



PEDIATRIE.

Troubles des apprentissages.

Docteur **Benoît MARTINEZ**

CLINIQUE CLAUDE BERNARD

1, rue du Père Colombier 81000 ALBI

☎ 05 63 77 79 79

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre rendez-vous avec le Docteur MARTINEZ pour les difficultés scolaires de votre enfant.

Avant la première consultation, lisez attentivement cette fiche **INFOS pour PARENTS** car elle vous explique comment préparer ces consultations. Amenez aussi le **Carnet de santé**, les derniers bilans (**en version papier**) déjà effectués **en orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, orthoptie et psychométrie**, d'éventuels **bilans auditifs ou visuels**, la dernière ordonnance de lunettes, ainsi que les **bulletins scolaires** les plus récents, équipes éducatives ou GEVASCO.

Par ailleurs, télécharger sur le même site [<https://benoit.martinez.docvitae.fr/>] le **QUESTIONNAIRE**, remplissez-le et amener-le le jour de la consultation.

Aucun document ne doit être transmis par mail.

Enfin, si vous êtes bénéficiaire de la CMU ou CSS, il vous faut télécharger le 3^{ème} fichier «**CMU ou CSS**» que vous devez signer et **renvoyer dès maintenant** au Cabinet de Pédiatrie, 1 rue du père Colombier 81000 ALBI.

Cette première consultation permettra de mieux cerner les difficultés scolaires de votre enfant avec un interrogatoire minutieux, un examen clinique, l'analyse des bilans déjà réalisés et les prescriptions d'éventuels autres examens utiles pour l'enfant. Vous devrez prendre ensuite au moins un ou deux rendez-vous de consultation supplémentaires :

- pour passer d'éventuels tests d'évaluation (si besoin).
- puis pour la restitution de la **synthèse**, l'explication des différents **diagnostics**, thérapeutiques et **prises en charge** à coordonner, ainsi que toutes les autres mesures à prendre dans l'intérêt de votre enfant. A l'issue de ces consultations, un compte-rendu écrit vous sera remis en mains propres.

La présence des 2 parents est vivement souhaitée, mais non obligatoire.

Nous insistons sur la nécessité de ne pas manquer ces rendez-vous. Etant donné la forte demande pour ces consultations très longues, très complexes et très précieuses, en cas d'absence non excusée **au moins 7 jours à l'avance**, nous ne serons malheureusement plus en mesure de vous proposer un autre rendez-vous.

NB : les autres problèmes pédiatriques de l'enfant ne pourront pas être abordés au cours de ces longues consultations, mais pourront être traités sur demande à l'occasion d'autres consultations pédiatriques ou allergologiques dédiées. Toute rédaction de certificat nécessite une consultation spécifique en présence de l'enfant et des parents. Vu la charge de travail, le Dr MARTINEZ ne prend aucun appel téléphonique et ne répond à aucun mail.

NOTE IMPORTANTE : HONORAIRES.

Les deux premières consultations donnent lieu à des honoraires de 60 € chacune (**CB non acceptée**). N'oubliez pas votre **carte vitale** pour pratiquer le tiers-payant. Sur ces 60 € vous serez remboursé 20.74€. Le complément exceptionnel de 39.26 € peut vous être remboursé par votre mutuelle en fonction du contrat souscrit. Sur demande, une facture détaillée vous sera délivrée. Ces compléments d'honoraires disparaissent à partir de la 3^{ème} consultation. Ils sont liés aux tarifications inadaptées de la Sécurité Sociale pour ce genre de consultations très longues, complexes et spécifiques. Les patients bénéficiaires de la **CMU ou CSS** doivent télécharger le 3^{ème} fichier "**CMU ou CSS**", signer leur accord et renvoyer immédiatement cette feuille à notre cabinet de pédiatrie. Ils ne régleront alors que 40 € s'ils amènent leur carte vitale.

En vous remerciant pour votre participation.
Bien cordialement.

Dr Benoît MARTINEZ